

Appel à projets

Implantation d'un jardin partagé au sein du square Rosa Luxembourg.

Angle Pajol/Riquet, Paris 18^e

1. Contexte

Situé à l'est du 18^e arrondissement, à la frontière avec le 19^e. Aubervilliers et Saint-Denis, le quartier de la Chapelle-Porte d'Aubervilliers figure depuis 2000 parmi les quartiers inscrits dans les dispositifs de la politique de la ville. (cf. carte du quartier en annexe)

Il accueille dans son ensemble une population modeste : la proportion de foyers vivant sous le seuil des bas revenus est deux fois plus nombreuse dans le quartier qu'à Paris.

Traversé par les voies ferrées des gares du nord et de l'est, le quartier est marqué par de nombreuses friches urbaines, qui sont autant de potentialités pour le renouvellement urbain.

Le secteur Pajol est représentatif de cette reconquête des friches du quartier avec l'implantation de nombreux équipements (auberge de jeunesse, salle assemblée-spectacle, salles mutualisées, gymnase, collège, lieu d'accueil innovant, bibliothèque) dont les derniers seront livrés en juin 2013, l'installation d'activités économiques (commerces, immeuble de bureau) auxquels s'ajoutent le square Rosa Luxembourg qui comprendra le futur jardin partagé.

Ce futur square fera face aux jardins d'Eole, également reconquis sur des terrains SNCF en 2007 et longeant la voie ferrée sur plus de 4 hectares.

Inscrit dans une démarche de revalorisation des espaces délaissés par le biais de la nature, appelée « Nature + », le quartier de la Chapelle tend à développer de nouveaux espaces de verdure favorisant l'implication des habitants.

L'aménagement d'un jardin partagé au sein du futur espace vert municipal, va contribuer à la dynamique de végétalisation du quartier et est appelé à devenir le support d'échanges et de rencontres entre les habitants.

2. Objectifs visés pour le jardin partagé

La Mairie du 18^{ème}, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi que la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration, conjuguent leurs efforts pour végétaliser le quartier de la Chapelle-Porte d'Aubervilliers et encourager le développement de liens sociaux entre les habitants et les usagers du quartier.

Parmi les projets menés à la Chapelle en la matière, le jardin partagé au sein du square Rosa Luxembourg, permettra à une association de mener un projet répondant aux critères de la « charte main verte ». En effet, ce jardin partagé qui sera labellisé « main verte » par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, devra répondre aux objectifs de la charte :

- favoriser une démarche participative : concertation et implication forte des habitants (notamment dans l'élaboration des règles de fonctionnement du jardin)
- créer du lien social : permettre des échanges inter culturels, intergénérationnels, convivialité
- respecter l'environnement : démarche de développement durable (ex : compostage, récupération des eaux de pluie, pas de pesticide, etc.)
- ouvrir au public en permanence (aux horaires d'ouverture du square Rosa Luxembourg) ou suivant des permanences définies
- organiser au moins un événement public par saison de jardinage

Vous pouvez télécharger la charte main verte sur le lien suivant :

<http://www.paris.fr/portail/viewmultimediacdocument?multimediacdocument-id=30192>

3. Informations sur le square Rosa Luxembourg, angle Pajol/Riquet, 75018 Paris

Le propriétaire du terrain est la Ville de Paris. Sa superficie est de 8000 m² et inclue deux parcelles dédiées à un jardin partagé (une de 165 m² et l'autre de 185 m²). Il sera livré, sous réserve du bon déroulement du chantier, en décembre 2013. Il est situé au sud du quartier de la Chapelle-Porte d'Aubervilliers, à proximité de l'Auberge de jeunesse Pajol, du Lieu d'Accueil Innovant, du Gymnase Pajol, de la Bibliothèque Vaclav Havel et du collège Aimé Césaire.

En annexe, vous trouverez un plan du square Rosa Luxembourg.

4. Planning du déroulement de l'appel à projets

- Lundi 24 juin 2013 : lancement de l'appel à projets
- Dimanche 15 septembre 2013 : clôture de l'appel à projets
- Mardi 24 septembre 2013 : audition des porteurs pré sélectionnés par le comité de sélection
- Octobre 2013 : désignation du porteur
- Décembre 2013 : livraison du square Rosa Luxembourg
- Octobre - mars 2014 : montage du dossier retenu, signature de la charte main verte
- Printemps 2014 : ouverture du jardin partagé

5. Conditions de candidature

Bénéficiaires :

Cet appel à projets est ouvert aux associations seules ou sous forme de groupement d'associations ainsi qu'aux groupes d'habitants visant à se constituer en association pour mener le projet.

Critères d'éligibilité :

Le projet retenu cherchera à s'inscrire dans l'animation locale du quartier.

Sont éligibles les projets répondant aux objectifs visés dans le paragraphe 2 et qui rassemblent les caractéristiques suivantes :

- mixité des publics,
- capacité à mener des projets en partenariat avec les structures locales (écoles, centre de loisirs, crèches, associations, équipements culturels, etc.)
- modalités de mise en œuvre du projet permettant un accès au plus grand nombre d'habitants du quartier d'horizons culturels divers

Modalités de réponse à l'appel à projets :

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations décrites en page 6 du présent dossier.

Pour toute précision, contacter Céline Gorin de l'Equipe de Développement Local La Chapelle-Porte d'Aubervilliers au 01 71 28 76 54.

La date limite d'envoi du dossier est fixée au **dimanche 15 septembre 2013**

Les dossiers devront être adressés prioritairement par voie électronique à l'adresse suivante :

celine.gorin@paris.fr

Avec l'indication en objet « Appel à projets - jardin partagé, square Rosa Luxembourg 75018 Paris ».

A défaut, les dossiers peuvent également être transmis par voie postale :

Equipe de Développement Local La Chapelle Porte d'Aubervilliers
A l'attention de Céline Gorin
« Appel à projets - jardin partagé, square Rosa Luxembourg 75018 Paris »
24-26 rue Raymond Queneau
75018 PARIS

6. Processus de sélection

L'examen des dossiers sera assuré par un comité de sélection.

Ce dernier se composera de : la Mairie du 18^{ème}, les directions sectorielles de la Mairie de Paris (Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement), un représentant du conseil de quartier La Chapelle-Marx Dormoy préalablement désigné.

La décision finale appartient à la Ville de Paris après avis du comité de sélection.

7. Modalités de suivi

L'Equipe de Développement Local assurera la coordination avec la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement et la Mairie du 18^{ème} arrondissement pour l'accompagnement à la mise en oeuvre du projet et faciliteront la mise en lien avec les partenaires locaux.

Liste des pièces à joindre impérativement à la fiche projet

- La copie des statuts de l'association, datés et signés par le Président.
- La copie de la publication au Journal Officiel mentionnant la date de création de l'association.
- La liste actualisée des membres du Conseil d'Administration et du bureau (précisant les fonctions de chacun) de l'association signée par le Président.
- Si groupement d'habitants, en voie de se constituer en association, la liste des noms et signatures le constituant.
- Le Rapport d'activité 2012.
- Un budget prévisionnel du projet.

Annexes :

Annexe 1 : exemple de présentation de budget prévisionnel du projet

Annexe 2 : carte du quartier La Chapelle-Porte d'Aubervilliers

Annexe 3 : plan du square Rosa Luxembourg